



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal, le lundi 15 décembre 2025 à 19 h 30 à la salle Wilfrid-Machabée située au 1, rue du Pont, Labelle, Québec.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande #2025-031 :

Demande de dérogation mineure afin de construire un garage et ses abris attenants en cour avant de la propriété.

Le tout sur le lot 5 225 449, situé au 575, chemin du Lac-Labelle.

****Explication :** Le règlement 2002-56 relatif au zonage interdit au paragraphe 8 du tableau de l'article 10.2 qu'un garage sur un lot non riverain soit localisé en cour avant.*

Dans le cadre de cette demande, le demandeur souhaite construire son garage en cour avant même si le lot n'est pas affecté d'un milieu riverain (bande riveraine, lac, cours d'eau).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Elle peut également transmettre ses commentaires à l'attention du conseil municipal avant la séance à l'adresse suivante : fbellefleur@municipalite.labelle.qc.ca

Des informations peuvent être obtenues en contactant la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5008 ou à mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca .

DONNÉ à Labelle, ce 26^e jour de novembre 2025.

La greffière-trésorière,

France Bellefleur